

ASSURANCE FAMILIALE

Présentation



L'expression "assurance familiale" ou "assurance responsabilité civile" est souvent mal comprise. Beaucoup de gens pensent que ce type d'assurance couvre leur maison ou leurs accidents personnels. Il n'en est rien. L'assurance responsabilité civile couvre les dommages que vous infligez à autrui. Si la police comprend une protection juridique personnelle, elle défendra également vos intérêts si d'autres personnes vous infligent des dommages ou si vous devez vous protéger contre des allégations faites par d'autres personnes.

Vous avez causé des dommages



Si vous, ou un membre de votre famille, causez accidentellement des dommages à autrui en tant que particulier, votre assurance responsabilité civile vous protégera, vous et les membres de votre famille, contre les conséquences financières.

Par exemple, votre fils de cinq ans fait du vélo, mais il n'est pas encore très habile et perd l'équilibre. Il tombe avec son vélo contre le côté d'une voiture garée et cause des dégâts sur tout le côté gauche. Vous êtes personnellement responsable. Si vous êtes tenu responsable, votre assurance responsabilité civile remboursera les victimes en votre nom. Le cas échéant, l'assurance couvrira également les dommages corporels des victimes.

Vous avez subi un préjudice



Si d'autres personnes vous causent des dommages, la protection juridique personnelle attachée à votre assurance responsabilité civile vous assurera d'être indemnisé, le cas échéant par les tribunaux. Dans ce cas, l'assurance de responsabilité civile veillera à ce que les dommages que vous avez subis soient remboursés. Par exemple, la gouttière de votre voisin est bouchée et cela entraîne un dégât d'eau dans la chambre de votre enfant suite à une averse. Vous serez alors indemnisé. Même si vous avez subi des dommages dans votre maison, vous ne serez pas indemnisé par l'assurance incendie de votre voisin, mais par son assurance responsabilité civile.

En résumé : l'assurance responsabilité civile ne couvre que les dommages que vous avez causés à autrui ou exige une indemnisation pour les dommages que vous avez subis. Elle ne paiera jamais pour vos propres dommages.

Vous êtes convoqué au tribunal



Même si vous commettez une erreur et êtes cité à comparaître devant un tribunal, votre assureur vous défendra. Votre protection juridique personnelle vous fournira un avocat pour défendre vos droits. Votre assurance responsabilité civile prend en charge tous vos frais de justice.

USEFUL LINKS



Global

[Xpatris comparative platform](#)

[Assuralia](#)
(FR / NL)

[Assurance Familiale](#)
Economie.fgov.be (FR / NL)
